

## Communiqué de presse

### **La CPCL s'engage pour une gestion durable de sa fortune**

La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) s'engage à mieux prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de la gestion de sa fortune. La nouvelle politique d'investissement responsable se fonde sur l'exercice actif du droit de vote et l'engagement actionnarial, complétés par des exclusions de sociétés actives dans des domaines controversés. En parallèle, la CPCL se dote d'une stratégie climatique s'accordant sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, visant une réduction substantielle (jusqu'à 80% pour certains portefeuilles d'actions) de l'empreinte carbone de ses investissements, notamment à travers l'utilisation d'indices climatiques.

En tant qu'investisseur soucieux de ses responsabilités et orienté à long terme, la CPCL est attentive à la durabilité de ses investissements, celle-ci étant indispensable pour offrir durablement des prestations de qualité à ses assurés. Le Comité de la CPCL a récemment révisé la politique d'investissement responsable de l'institution et édicté une stratégie climatique.

#### **Exercice du droit de vote, engagement actionnarial et exclusions ciblées comme piliers de la politique d'investissement responsable.**

La CPCL promeut les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de développement durable à travers l'exercice des droits de vote et l'engagement actionnarial. Pour ce faire, elle est membre depuis 2011 de l'*Ethos Engagement Pool Suisse*, et depuis le printemps 2020 de l'*Ethos Engagement Pool International*, des programmes de dialogue avec les instances dirigeantes des principales entreprises cotées<sup>1</sup>.

L'exclusion des sociétés actives dans les domaines suivants fait partie intégrante de sa politique d'investissement responsable :

- Le secteur de l'armement, comprenant tant l'armement controversé ayant fait l'objet de conventions internationales ratifiées par la Suisse, que les armes nucléaires et conventionnelles.
- La production de charbon thermique et la production d'électricité à base de charbon, au sujet desquels il y a un clair consensus sur la nécessité de leur remplacement rapide par d'autres sources énergétiques pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.
- La production de pétrole et de gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques), en raison de leur impact environnemental et sanitaire désastreux.

En outre, la CPCL est susceptible d'exclure d'autres sociétés dans les cas de controverse ESG majeure pour lesquelles l'engagement actionnarial ne donne pas de résultats. L'exclusion est alors considérée comme une mesure de dernier recours.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, la CPCL évalue régulièrement ses investissements sous l'angle ESG, et notamment les controverses majeures, afin d'orienter l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

#### **Stratégie climatique s'inscrivant dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat**

Reconnaissant l'importance des enjeux climatiques, la CPCL a également élaboré une stratégie climatique qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, auxquels la CPCL adhère pleinement. Sa politique dans ce domaine se fonde sur les axes suivants :

---

<sup>1</sup> <https://ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/dialogue-entreprises>

- Un exercice actif du droit de vote et un engagement actionnarial orientés pour inciter les sociétés à aller dans le sens des *Science Based Targets*<sup>2</sup> et s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. En tant que membre des *Ethos Engagement Pool Suisse* et *International*, la CPCL participe aux principales initiatives collectives sur le climat, telles que *Climate Action 100+* et *Carbon Disclosure Project*.
- Une réduction importante de l'empreinte carbone sous-jacente aux investissements. Cet objectif sera atteint d'une part à travers les exclusions du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels, et d'autre part à travers l'utilisation d'indices climatiques.
- Une décarbonisation du portefeuille immobilier, en recherchant une plus grande efficacité énergétique du parc immobilier et une substitution des énergies fossiles par des sources énergétiques plus durables pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.
- Une mesure régulière de l'empreinte carbone des investissements, afin de suivre le cheminement vers les objectifs de la stratégie climatique et d'orienter l'engagement actionnarial.

### **Forte réduction de l'empreinte carbone grâce à l'utilisation d'indices climatiques**

L'utilisation d'indices climatiques permet à la CPCL de réduire l'intensité carbone sous-jacente aux portefeuilles d'actions de 50% à 80% selon la zone géographique, tout en améliorant les caractéristiques ESG par rapport aux indices classiques.

Les indices choisis par la CPCL sous-pondèrent fortement, dans tous les secteurs d'activité, les sociétés les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que celles détenant les plus grandes réserves d'énergies fossiles. Ces indices sont construits pour optimiser la réduction de l'empreinte carbone tout en limitant les déviations de performance par rapport aux indices classiques.

Cette politique d'investissement responsable sera activement mise en œuvre au cours de ces prochains mois, notamment à travers la mise en place d'un fonds dédié, et communiquée au fur et à mesure. Elle permettra à la CPCL de mieux intégrer les critères ESG dans la gestion de sa fortune et d'avoir ainsi un impact positif sur l'économie réelle, mais aussi de réduire sensiblement l'empreinte carbone de son portefeuille, contribuant ainsi à un développement plus durable de notre société. Consciente de ses responsabilités fiduciaires à l'égard de ses assurés, la CPCL cherche à obtenir des performances en ligne avec les marchés dans lesquels elle investit, par le biais de véhicules de placement transparents et compréhensibles, en mettant un accent particulier sur les coûts, qu'elle s'attelle à maintenir aussi bas que possible. Dans cette optique, la CPCL a récemment désinvesti des hedge funds et des matières premières, des classes d'actifs problématiques sous l'angle ESG. Avec sa politique d'investissement responsable, la CPCL ambitionne de traiter dorénavant cette thématique selon les meilleures pratiques en la matière.

La direction de la CPCL

### **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

M. Jean-Pierre Steiner, directeur adjoint et responsable financier  
+41 21 315 24 53 / [jean-pierre.steiner@lausanne.ch](mailto:jean-pierre.steiner@lausanne.ch)

Caisse de pensions du personnel communal  
Rue Centrale 7  
CH-1003 Lausanne

Lausanne, le 14 juillet 2020

---

<sup>2</sup> La *Science Based Targets initiative* vise à déterminer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'industrie et par entreprise qui soient conformes à ce que la dernière science climatique dit nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2° au-dessus des niveaux préindustriels.